

REGLEMENT City Trail du Valois 2020
Samedi 25 avril 2020

1. ORGANISATION

ROLLS'EVENT

Tel 06.84.29.27.48

Mail: nicolas@rollsevent.com

La participation au City Trail du Valois® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

2. EPREUVES

Le City Trail du Valois® organise :

- 7 km chronométré à partir de 16 ans
- 7 km randonnée non chronométré, accessible à partir de 7 ans, sans certificat médical mais avec autorisation parentale.
- 12 km chronométré à partir de 16 ans
- 21 km chronométré à partir de 18 ans
- 1 km née en 2007/2008
- 2 km pour les 2005/2006
- 3 km pour les 2003/2004

3. DEPART

17h00 : Le 21 km

A partir de **17h30** : Les courses enfants

19h00 : 12 km

19h30 : 7 km & 7 km randonnée

4. PARTICIPATION

- 7 km chronométré : Né avant le 25 avril 2004
- 7 km marche non chronométré : Ouvert à tout âge, (-18ans accompagné d'un majeur obligatoire) *
- 12 km chronométré : Né avant le 25 avril 2004
- 19 km chronométré : Né avant le 29 avril 2002

Inscription uniquement sur internet : www.citytrailduvalois.com

- 7 km : 10 puis 13€ et 15€ sur place, dans la limite de 200 dossards
- 7 km marche* : 10€, dans la limite de 100 dossards
- 12 km : 15€ puis 18€ et 20€ sur place, dans la limite de 300 dossards
- 19km : 19€ puis 22€ et 25€ sur place, dans la limite de 200 dossards
- 1km 2km 3km : 5€, dans la limite de 100 dossards

*Les concurrents du 7km randonnée n'ont pas besoin de certificat médical.
Une autorisation parentale est demandée pour les moins de 18 ans.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Dossier obligatoirement complet :

- Fiche d'inscription
- Licence sportive (FFA, FFCO, Triathlon, FFME...) en cours de validité au jour de la course.
- Ou certificat médical autorisant « la pratique de la course à pied **en compétition ou « du sport en compétition »** », datant de moins d'un an à la date de l'événement.

Les licences acceptées :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours.
- UNSS ou UGSEL pour la saison en cours.

Les licences étrangères ne sont pas valables en France.

Pour les non-licenciés, il est nécessaire de fournir un certificat médical avec la notification spécifique :

« ... non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Téléchargeable sur le site de l'épreuve : www.citytrailduvalois.com.

Il sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Il est à déposer dans l'espace d'inscription sur internet.

L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. Elle est à faire compléter par les parents.

Seules les personnes ayant des dossiers complets, paiement et certificat ou licence valide pourront participer.

Date limite d'envoi des certificats ou licences avant l'épreuve le 18 avril 2020.

Pas de vérification de certificat sur place.

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard ou de se faire accompagner par un vtt ou un cheval.

La revente ou le transfert de dossard est interdit.

6. REMISE DES DOSSARDS

Le Samedi 25 avril de 15h30 à 17h00 pour les courses enfants et le 21 km

A partir de 17h00 pour le 12 km et le 7 km et 7 km randonnée.

Lieu : Village du City Trail, sur le stade de football du collège G. de Nerval.

7. RAVITAILLEMENT

Parcours 7 et 12 km :

Un ravitaillement en eau sera positionné au km 5,5 pour les distances du 7 et 12 km.

Parcours 21 km :

Pour le 21 km, un ravitaillement en eau et solide sera positionné au km 10.

Chaque coureur doit veiller à disposer, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée.

L'assistance personnelle est interdite.

Un repas complet sera proposé à l'arrivée avec boissons et nourritures à consommer sur place.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous.

Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors-course.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés, sans couper.

8. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail à :

nicolas@rollsevent.com

Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou courrier.

Une assurance annulation est proposé à l'inscription. Celle-ci permet d'être remboursé totalement en cas d'annulation avant le 19 avril 2020.

Après le 19 Avril, aucun remboursement n'est possible.

Aucun échange de dossard n'est possible.

La revente du dossard entraîne l'exclusion automatique de l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo qui se dégraderaient avant ou durant l'épreuve. Aucun remboursement ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

9. DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder au ravitaillement final et WC.

10. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité sera assurée par des commissaires de courses mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. Une liaison radio est effectuée entre tous les signaleurs et le PC Course.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en difficulté aux signaleurs présents sur le parcours.

11. LE PARCOURS

Les chemins sont balisés et adapté à la course à pied et à la marche de nuit.

12. BAGAGERIE

Les coureurs pourront laisser un sac avec des vêtements pour se changer après la course.

13. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'en présence d'un commissaire de course. Le commissaire doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux repas, salles de soins. Le coureur rentre par ses propres moyens et doit le signaler aux PC Course.

14. PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non visible sur l'avant en permanence).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Une pénalisation minimum d'une heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement.

Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent.

Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non conforme (il doit être VISIBLE).
- utilisation d'un moyen de transport,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,

- assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.
- Déchets jetés sur la voie publique et parcours.

15. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

16. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES - ANNULATION DE LA COURSE

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

17. ASSURANCE

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

18. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs passant l'arrivée et ayant fait tout le parcours sont classés.

Une dotation sera remise à chaque coureur en possession de son dossard avant le départ.

19. DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

LE RESPECT DE LA NATURE :

Respecter la faune, la flore.

Ne rien jeter sur le sol.

Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.

L 'ORGANISATION